

## COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 26 mars 2021 à 18 H 30

Compte-rendu de séance n° 11

L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Date de convocation le 22 mars 2021,

Etaient présents :

Mr ARGENTI Alexis – Mme BALDINI Murielle – Mme NEDELEC-CORSO Scylia – Mr BARRIERE Joël – Mr GUILLEMETTE Thierry -

Etait absent excusé : Mme MIRONNEAU Nathalie (pouvoir à Mr Joël BARRIERE)

Désignation du secrétaire de séance

Mr Joël BARRIERE est désigné secrétaire de Séance

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour est ensuite abordé.

\*\*\*\*\*

1 – Approbation du compte-rendu de séance n° 10 du 11/02/2021 :

Le compte-rendu de séance n° 10 est approuvé à l'UNANIMITE.

2 – Convention FEADER :

Considérant que la CASA souhaite consolider sa politique agricole, maintenir et préserver l'agriculture du territoire, elle s'est positionnée en tant que chef de file pour répondre à un appel à projet européen FEADER : stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel.

Les objectifs sont les suivants :

- Préserver le foncier agricole et naturel
- Valoriser la gestion des espaces agricoles et naturels
- Améliorer l'organisation et la structuration foncière de ces espaces
- Installer des agriculteurs

La convention a pour objet de permettre à la CASA de soutenir financièrement les communes s'engageant dans la reconquête de friches agricoles en leur remboursant la partie subventionnée (FEADER/Région) selon le type de travaux réalisés.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'AUTORISER à signer ladite convention.

**Approuvé à l'unanimité**

3– Acquisition de la parcelle B91 avec délégation de signature pour acte de vente administratif :

Le Conseil approuve l'acquisition de la parcelle B91 au quartier de l'Isclé « aire des primevères » et autorise le Maire à donner délégation pour la signature de l'acte authentique.

**Approuvé à l'unanimité**

4 – Subvention Association :

Les membres du conseil municipal décident de donner une participation financière annuelle de :

- 38 € au CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'Environnement),
- 150 € à l'amicale des forestiers de Roquestéron
- 150 € à l'association « Bulle d'Air » de Roquestéron

**A l'unanimité**

5 – Admission en non valeur :

Le Conseil approuve la décision de ne pas poursuivre le recouvrement d'une ancienne créance devenue non identifiable du tiers débiteur GROUPAMA d'un montant de 83,32 €.

**A l'unanimité**

6 – Dossier DETR :

Plusieurs devis en cours d'obtention qui seront présentés lors d'un prochain conseil municipal.

7 – Information sécurisation de la halle :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la sécurisation de la halle et suite aux préconisations du SMIAGE intervenant en soutien de la CASA, la solution technique par génie minéral et végétal est appropriée.

Le Conseil approuve et autorise le Maire à lancer les travaux de sécurisation.

**A l'unanimité**

8 – Changement Noms des rues :

Le Conseil approuve la décision de modifier le nom des rues suivantes :

- Rue de l'Eglise renommée : montée Ste Pétronille
- Rue de la Mairie renommée : rue de Provence
- Descente à l'auberge du vieux moulin : calade Lou Peïroulé

Et de nommer les voies sur berge du Pont de Sigale : Quartier de L'Esclé et Chemin de L'Estéron

La séance est levée à 20 h